



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 29584

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation des entreprises de transport routier de marchandises. Au cours de la dernière décennie, la demande de transport routier a progressé davantage que le PIB. Pourtant, paradoxalement, ce développement en volume s'est accompagné d'une détérioration régulière de la rentabilité des entreprises opérant sous pavillon français. Les défaillances dans ce secteur se multiplient, ce qui constitue une menace directe sur l'emploi. La dégradation de la conjoncture n'est pas la seule explication. Les handicaps des entreprises françaises de transport routier en termes de coûts sociaux et fiscaux ont favorisé l'entrée sur le marché de concurrents étrangers moins imposés, entraînant les prix de transport à la baisse. Les lacunes de la régulation du marché intérieur européen et l'essor des nouvelles technologies ont contribué à la dégradation des rapports commerciaux, tant au niveau des tarifs qu'au niveau des délais de paiement. L'entrée prochaine dans l'Union européenne de nouveaux membres menace également la survie du pavillon routier français. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre afin de rétablir les conditions d'une égale concurrence entre les entreprises françaises et leurs concurrentes étrangères.

Texte de la réponse

La mise en place au 1er juillet 1998 du marché unique européen du transport routier de marchandises, a eu pour effet d'accélérer la mutation de ce secteur. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs concurrents des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 constitue un événement historique qui les conduira à adopter de nouvelles stratégies. Dans un contexte économique difficile l'activité du transport routier est en recul, le secteur le plus touché étant l'international. Cette évolution des trafics tient au moins pour partie à des conditions de concurrence défavorables. Il est essentiel, à la veille de l'élargissement, d'établir un bilan précis et complet de la situation économique et sociale du secteur du transport routier de marchandises en France qui tienne compte de la position comparée de ce secteur au sein du marché européen. Le Premier ministre a confié à M. Francis Hillmeyer, député du Haut-Rhin, une mission parlementaire. Il a pour mission d'établir ce bilan et de proposer les mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents. Ce rapport doit être remis pour la fin février 2004.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29584

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9130

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 510